
Nombre de membres

en exercice : 10

Séance du vendredi 16 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée le 09 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Pierre RICHIERO.

Présents : 10

Sont présents : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Alain JOLY, Didier BERNARDI, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, Nicolas GINESTET, David COWAN, Margaret COWAN, David HILAIRE

Votants : 10

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Raymond ROUSSELY

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2018
- Situation financière
- Commune de Serres et Montguyard : vote du Compte Administratif de l'exercice 2017
- Commune de Serres et Montguyard : vote du Compte de gestion de l'exercice 2017
- Commune de Serres et Montguyard : affectation du résultat
- Assainissement : vote du Compte Administratif de l'exercice 2017
- Assainissement : vote du Compte de Gestion de l'exercice 2017
- Assainissement : affectation du résultat
- Opération Gîtes: emprunt - choix établissement prêteur
- Rénovation Pont sur le Dropt : travaux de peinture
- Entretien installation campanaire et protection foudre: renouvellement du contrat.
- Prévention des risques : procédure de péril
- Nom des rues du Bourg
- Travaux de voirie 2018
- Location du commerce à Madame WENCKEBACH Caroline.

Questions diverses:

- Entretien cimetières : conseils
- Nettoyage grange Imbert avant travaux
- Inauguration chapelle Montguyard
- Travaux gîtes: réunion de la Commission d'Appel d'Offre
- Date du prochain conseil : choix des entreprises retenues.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2018

Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.

Le solde comptable de la trésorerie est de 166 868.70 euros.

3. COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD - Vote du compte administratif 2017 - DE 2018 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MORTEMOSQUE Christian, 1er Adjoint,
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par RICHIERO Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	44 732.29			150 519.25	44 732.29	150 519.25
Opérations exercice	120 586.65	121 463.85	116 796.78	172 879.20	237 383.43	294 343.05
Total	165 318.94	121 463.85	116 796.78	323 398.45	282 115.72	444 862.30
Résultat de clôture	43 855.09			206 601.67		162 746.58
Restes à réaliser						
Total cumulé	43 855.09			206 601.67		162 746.58
Résultat définitif	43 855.09			206 601.67		162 746.58

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD - Affectation du résultat de fonctionnement - DE 2018 010

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, et constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 206 601.67**,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

43 855.09	au compte 1068 (recette d'investissement)
162 746.58	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

5. COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD - Vote du compte de gestion 2017 - DE 2018 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RICHIERO Pierre,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

6. BA ASSAINISSEMENT 2017 - Vote du compte administratif complet - DE 2018 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MORTEMOSQUE Christian, 1er Adjoint au Maire,

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	465.90				465.90	
Opérations de l'exercice	1 225.10	2 017.50			1 225.10	2 017.50
TOTAUX	1 691.00	2 017.50			1 691.00	2 017.50
Résultat de clôture		326.50				326.50
					Besoin/excédent de financement	326.50

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
326.50	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

7. OPERATION GÎTES RURAUX: EMPRUNT- CHOIX ETABLISSEMENT PRÊTEUR

Vu la circulaire budgétaire 2018 reçue en mairie, et précisant qu'un emprunt ne peut être décidé ni signé avant l'adoption du budget primitif de l'année N, et qu'il est nécessaire d'affiner les demandes d'offres de prêt, la décision est ajournée.

8. RENOVATION DU PONT SUR LE DROPT: TRAVAUX DE PEINTURE

Suite aux travaux de réfection du Pont sur le Dropt côté Serres (maçonnerie et ferronnerie), plusieurs devis de peinture ont été demandés auprès d'entreprises, pour repeindre l'ensemble des rembarbes. La commune de Razac d'Eymet, à moitié propriétaire avec Serres et Montguyard, se montre favorable pour partager les frais. Cependant, le pont se situant également sur une voie intercommunautaire, il a été demandé une participation financière à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord. Dans l'attente d'une décision de celle-ci, le choix du devis est reporté.

Aussi, il a été posé la question d'installer un portique, afin que les poids lourds non autorisés ne puissent plus emprunter ce pont.

9. RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN INSTALLATION CAMPANAIRE ET AVENANT - DE 2018 013

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que chaque année, l'entreprise BROUILLET ET FILS réalise l'entretien de l'installation campanaire de l'église située dans le bourg de Serres.

Le contrat arrivant à échéance au 31 mars 2018, il est nécessaire de le renouveler.

Il donne lecture du contrat initial (entretien de l'installation campanaire) et de son avenant (contrôle périodique de l'installation de protection foudre):

- Le contrat d'entretien et son avenant seront conclus pour une première période allant du 1er avril 2018 au 31 décembre 2018, renouvelable par période de une année pour une durée maximale de reconduction de 4 ans, sans que le délai ne puisse excéder le 31 décembre 2022.
- L'abonnement annuel s'élève à :
 - 184.00 € H.T. pour l'entretien de l'installation campanaire,
 - 129.00 € H.T. pour la vérification périodique de l'installation de protection foudre.

Il sera révisable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice ICHTrev TS publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Accepte** le renouvellement du contrat d'entretien de l'installation campanaire de l'église de Serres et son avenant, aux conditions décrites ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer ledit contrat et son avenant.

10. PROCEDURE DE PERIL:

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que deux immeubles situés le long de la voie publique, dans le bourg nord de Serres, et constatés en état de péril pesant sur la sécurité publique dans un rapport de visite, ont fait l'objet d'une lettre informant les propriétaires du lancement de la procédure contradictoire. Sans observations formulée avant le 30 mars 2018, la procédure de péril ordinaire pourra être engagée.

11. TRAVAUX DE VOIRIE 2018:

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la voirie : Siganens, le chemin rural de Calfour jusqu'à la Tour (aire de retournement camion SMD3), plateau de La Canaud et VC2 (routes intercommunales), puis les VC 202 et VC 6 qui restent à la charge de la commune.

A ce jour, une entreprise a fourni un devis. D'autres devis sont en attente. Décision reportée.

12. LOCATION DU COMMERCE SITUÉ DANS LE BOURG DE SERRES - DE 2018 014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le petit commerce créé en 2016 dans la maison "Imbert", situé dans le bourg de Serres et Montguyard, est disponible à la location.

Madame Caroline WENCKEBACH, domiciliée à Saint Aubin de Cadelech, souhaite louer ce commerce afin d'y créer une épicerie et un salon de thé. Elle a déposé en mairie un dossier de candidature.

Monsieur le Maire présente le dossier au Conseil Municipal, et rappelle que lors de discussions précédentes, il avait été envisagé de permettre une location gratuite ou à loyers très modérés, pendant une année, afin de faciliter la mise en route du commerce pour le preneur.

Un bail commercial précaire, en cours de constitution, conformément à l'article L 145-5 du Code de commerce, pour une durée de 15 mois consécutifs, renouvelable dans la limite de 36 mois, courant à compter du 1er janvier 2018, moyennant un loyer annuel de 12.00 € (DOUZE EUROS) charges non comprises, et un dépôt de garantie de 300.00 € (TROIS CENTS EUROS) est proposé.

Lorsque Madame Wenckebach pourra fournir à la commune le numéro d'immatriculation au RCS, le bail commercial rectifié fera suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **d'attribuer** la location du petit commerce situé dans le bourg de Serres à Madame Caroline WENCKEBACH, aux conditions mentionnées ci-dessus,
- **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

13. NUMEROTAGE ET NOM DES RUES:

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition des noms de rues établie en commission de voirie. Il sera nécessaire de prévoir un numérotage afin de faciliter le travail des différents services.

Projet à réfléchir avant adoption.

14. QUESTIONS DIVERSES:

- **Entretien cimetière:** suite à la visite d'un technicien conseil du Conseil Départemental, il est préconisé d'engazonner les allées entre les tombes, ou bien de goudronner.
- **Nettoyage grange Imbert:** dans le cadre des travaux de réhabilitation de la grange "Imbert" en gîtes ruraux, il est nécessaire de prévoir une journée de nettoyage afin de vider les lieux de tout ce qui a été entreposé. Aussi, il faudrait envisager une modification concernant l'aménagement extérieur prévu dans le programme des gîtes, à savoir la mise en place des parkings à l'intérieur du parc, au lieu de les installer le long de la rue, afin de préserver le mur en pierres et les arbres. Réfléchir également sur le maintien possible des décors tels que cheminées et portes travaillées.
- **Inauguration Chapelle Montguyard:** une célébration inaugurale aura lieu le 6 avril 2018 à 18 heures.
- **Opération gîtes:** réunion de la Commission d'appel d'offres le lundi 26 mars 2018 pour l'ouverture des plis.
- **Prochain conseil municipal:** le jeudi 5 avril 2018 avec à l'ordre du jour le choix des entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance,
Raymond ROUSSELY

Le Maire,
Pierre RICHIERO